

IRAN

Arrestation arbitraire Préoccupations pour la santé Prisonnier d'opinion présumé

Ali Farahbakhsh (h), journaliste

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : MDE 13/018/2007

ÉFAI

AU 40/07

16 février 2007

Le journaliste Ali Farahbakhsh a été arrêté le 27 novembre 2006, à son retour d'une conférence sur le gouvernement et les médias organisée à Bangkok, la capitale de la Thaïlande, par des organisations non gouvernementales (ONG) locales. Il est depuis détenu dans la prison d'Evin, à Téhéran, et devrait comparaître en justice le 24 février. Amnesty International craint qu'il ne s'agisse d'un prisonnier d'opinion qui n'a fait qu'exercer pacifiquement son droit à la liberté d'expression et d'association. Cet homme souffre apparemment de troubles à l'estomac – un ulcère, semble-t-il.

Les autorités ont attendu plus de quarante jours pour rendre son arrestation publique, le 6 janvier, lorsque celle-ci a été confirmée par le directeur des établissements pénitentiaires de la région de Téhéran à l'*Iranian Students' News Agency* (ISNA, Agence de presse des étudiants iraniens). Amnesty International ignore la nature des charges retenues contre Ali Farahbakhsh, si tant est qu'elles existent ; ses parents pensent cependant qu'il est soupçonné d'espionnage. Il n'a pas été autorisé à consulter un avocat. Sa famille a pu lui rendre visite, mais elle aurait reçu l'ordre de ne rien dire sur ce qui lui était arrivé.

Dans une lettre adressée le 22 janvier à l'Ayatollah Shahroudi, le responsable du pouvoir judiciaire, sa femme et sa mère se sont déclarées inquiètes quant à son état de santé. Elles ont également dénoncé le fait qu'il avait passé ses quarante-quatre premiers jours de détention à l'isolement.

Le 2 février, dans un entretien au service de presse en ligne *Rooz*, en langue persane (consultable en anglais sur le site suivant : <http://www.roozonline.com/english/archives/2007/02/002016.php>), Badri Farahbakhsh, la mère du journaliste, a déclaré : «*Lors de sa première semaine de détention, Ali a été victime d'une attaque cardiaque et pris de troubles à l'estomac, à la suite de quoi il a passé huit jours dans la clinique de la prison [..] Il était extrêmement nerveux les deux fois où je l'ai vu.*» Selon elle, Ali Farahbakhsh, persuadé qu'il n'avait rien fait de répréhensible, pensait être libéré rapidement. La dernière fois qu'elle l'a vu, a-t-elle par ailleurs expliqué, il semblait non seulement nerveux, mais également très en colère, soulignant qu'il n'avait fait que participer à un séminaire économique et culturel. D'après Badri Farahbakhsh, les interrogateurs de son fils voulaient savoir pourquoi il avait été invité à cette conférence. Elle a ajouté que des responsables des autorités lui avaient promis qu'Ali serait libéré si elle ne disait rien de sa détention ou de sa situation : «*Je les ai crus et je n'ai rien dit, jusqu'à ce qu'il soit formellement inculpé. La dernière fois que je l'ai vu, il avait perdu dix kilos en trente-cinq jours de détention. Il était maigre et avait des cernes, et je me suis vraiment inquiétée pour sa santé. Son épouse n'a été autorisée à le voir qu'après avoir entrepris un sit-in à la prison*».

Journaliste pour le quotidien iranien *Sarmayeh*, Ali Farahbakhsh aurait également signé des articles sur l'économie et sur des questions internationales pour d'autres quotidiens iraniens tels que *Yas-e-nou* (Lilas nouveau) et *Shargh*, qui ont été fermés. Le 6 janvier, le syndicat des journalistes iraniens s'est déclaré préoccupé par son arrestation. Il a ensuite indiqué qu'Ali Farahbakhsh avait été interrogé pendant dix jours,

essentiellement au sujet de la conférence et de ses participants.

D'après des informations relayées le 14 février par l'agence de presse *Iranian Labour News Agency* (ILNA), Ali Farahbakhsh doit être jugé le 24 février par la 6e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

En raison de dysfonctionnements majeurs de l'appareil judiciaire en Iran, les intellectuels, journalistes et autres défenseurs des droits humains peuvent facilement être pris pour cibles et harcelés par les autorités. Le Code pénal prévoit un certain nombre de dispositions concernant le droit d'association et la «*sécurité nationale*», formulées dans des termes vagues et interdisant toute une série d'activités dont beaucoup sont liées au journalisme ou à la liberté d'expression et protégées par le droit international relatif aux droits humains. Les détenus sont souvent incarcérés pendant des semaines, voire des mois, sans pouvoir recevoir la visite de leurs proches. Ils se voient fréquemment refuser l'accès à un avocat de leur choix pendant la durée des interrogatoires, qui est illimitée.

Yas-e-nou (Lilas nouveau) a été fermé en même temps que *Shargh*, le 18 février 2004, pour avoir publié une lettre dans laquelle des députés accusaient le Guide suprême d'être à la tête d'un régime non respectueux des droits des personnes. *Shargh* a par la suite rouvert, avant d'être à nouveau contraint à fermer le 11 septembre 2006 pour avoir publié un dessin perçu comme une insulte au président Mahmoud Ahmadinejad, et pour ne pas avoir respecté l'ordre de remplacer son directeur.

Le 23 octobre 2006, les autorités ont également interdit le quotidien *Rozegar*, qui avait repris un grand nombre d'anciens journalistes de *Shargh*, sous prétexte qu'il ressemblait beaucoup à cette publication et qu'il avait enfreint l'article 33 de la Loi sur la presse.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé à l'idée qu'Ali Farahbakhsh n'ait été arrêté uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit universellement reconnu à la liberté d'expression ou d'association, auquel cas il s'agit d'un prisonnier d'opinion qui doit être libéré immédiatement et sans condition ;
- priez les autorités de le libérer, à moins qu'il ne soit inculpé dans les plus brefs délais d'une infraction dûment reconnue par la loi et rapidement jugé dans le cadre d'une procédure équitable ;
- efforcez-vous d'obtenir des informations précises au sujet du motif de son arrestation, en particulier des charges éventuellement retenues contre lui et de toute procédure dont il pourrait faire l'objet ;
- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour qu'il ne soit ni torturé, ni maltraité, et à l'autoriser sans délai à entrer en contact avec un avocat de son choix, ainsi qu'à recevoir tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

APPELS À

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :

His Excellency Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei, The Office of the Supreme Leader
Shoahada Street, Qom, République islamique d'Iran

Courriers électroniques :

info@leader.ir

ou istiftaa@wilayah.org

Fax : +98 251 774 2228 (précisez : «FAO the Office of His Excellency, Ayatollah al Udhma Khamenei»)

Formule d'appel :

Your Excellency, / Excellence,

Ministre du Renseignement :

Gholam Hossein Mohseni Ejeie
Ministry of Intelligence, Second Negarestan Street, Pasdaran Avenue, Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques :

iranprobe@iranprobe.com

Formule d'appel :

Your Excellency, / Monsieur le Ministre,

COPIES À

Président :

His Excellency Mahmoud Ahmadinejad

The Presidency, Palestine Avenue, Azerbaijan Intersection, Téhéran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques :

dr-ahmadinejad@president.ir

ou via son site Internet :

www.president.ir/email

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 30 MARS 2007,

VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.